



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/12/2021

Dossier complet le :

08/12/2021

N° d'enregistrement :

2021 - 11960

1. Intitulé du projet

Création d'une voie inter-quartier de 800 mètres linéaires

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 0 6 7 4 0 0 0 1 0

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a)	Barreau routier d'une longueur d'environ 800 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une voie inter-quartier entre le giratoire de la rue de Sigalas et le raccordement à la RD 933 av George Pompidou à Marmande. Il sera constitué d'une chaussée double-voies, d'une voie partagée pour les circulations douces et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues enherbées). Un giratoire sera créé au croisement avec la rue du Docteur Georges Neau.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de sa politique d'urbanisation, la ville de Marmande souhaite limiter son extension au Nord par la rocade (RD933 route de Bergerac).

A ce titre elle a inscrite sur son PLU depuis de nombreuses années, un emplacement réservé pour la création d'une voie interurbaine traversant d'Est en Ouest l'agglomération.

Aujourd'hui plusieurs sections ont été menées à leurs termes depuis 2010 (av du Doc Fleming, et rue Stéphane Hessel).

Un barreau d'environ 800 mètres de long reste à finir entre le giratoire de la rue de Sigalas et le raccordement à la RD 933 av George Pompidou.

L'objet de la présente étude porte sur cette section.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le calendrier des travaux est divisé en plusieurs phases :

- la construction d'un premier barreau entre la RD 933 et la rue du Docteur Neau, ainsi que le giratoire sur la rue du Docteur Neau. Le démarrage prévisionnel des travaux est souhaité à l'été 2022 pour une durée de 4 mois ;
- le reste du barreau routier sera réalisé ultérieurement à partir de 2023.

Les différentes phases techniques de la création de la voie inter-quartier sont :

- le retroussage de la terre végétale;
- le traitement du sol;
- la création d'une structure et de la couche de roulement pour les deux types de voies (chaussée et voie mixte piétons/vélos);
- la réalisation des noues d'assainissement et raccordement aux ouvrages hydrauliques existants;
- le creusement de la tranchée pour l'éclairage public;
- la réalisation de l'aménagement paysager sur les accotements et les délaissés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le trafic prévu devrait être compris entre 1 500 à 2 000 v/j dont 2 à 5% de poids lourds environ.

Le réseau d'eaux pluviales fera l'objet d'opérations d'entretien pour garantir son bon fonctionnement (fauchage dans les noues enherbées, curage des buses...).

Il sera réalisé également un entretien régulier des aménagements paysagers végétalisés du site (taille de la végétation...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la déclaration Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Barreau routier 2 voies	environ 800 ml
- chaussée	7 m de largeur
- accotement	2*1,5 m de largeur
- voie partagée	4 m de largeur
- noues	2*3 m de largeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lot-et-Garonne (47)
Marmande

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 10' 52" E Lat. 44° 30' 19" N

Point d'arrivée :

Long. 00° 10' 25" E Lat. 44° 30' 33" N

Communes traversées :

Marmande (47)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD933 fait l'objet de cartes de bruits stratégiques. Un PPBE a été soumis à consultation du public en février à avril 2019. La commune de Marmande est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Marmande – Virazeil. Le site d'étude est localisé dans la zone de gêne moyenne.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPRN inondation du Marmandais et par un PPRN mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux . Le PPRN inondation est approuvé le 7 septembre 2010 et le PPRN Mouvements différentiels de terrain est approuvé le 22 janvier 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site enregistré BASOL "CASINO La Gravette" rue François Mauriac est contigu au projet. Le panache de pollution des eaux souterraines en hydrocarbures suite à l'exploitation d'une station service ne s'étendait pas vers le site (localisé en latéral hydraulique). La source de la pollution a été traitée en 2005 et la surveillance des eaux souterraines dans la zone impactée établie en 2002 a cessé en 2009 suite à la confirmation de l'absence d'impact et de l'efficacité du traitement de la source.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marmande est concernée par une ZRE. Dans la zone de répartition des eaux, tous les prélèvements d'eau, à l'exception de ceux inférieurs à 1.000 m3/an réputés domestiques, relèvent de la rubrique 4.3.0. de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 susvisé. Tous les prélèvements sont soumis à autorisation dès lors qu'ils dépassent 8 m3/h. Le projet n'est pas concerné par des prélèvements d'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est à 2 km : la ZSC FR7200700 "La Garonne en Nouvelle-Aquitaine"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres issues du creusement des noues devront être évacuées ou pourront être réutilisées sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du barreau routier nécessitera l'apport de matériaux pour la création de la chaussée. Les matériaux de la couche de forme peuvent être issus de carrières ou de matériaux traités issus du site. La couche de roulement est en matériaux bitumineux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en zone urbaine à forte prédominance d'habitats. Les sols sont constitués de friches enherbées, d'un jardin privatif et de zones de cheminements en graviers. Le site d'étude va entraîner l'imperméabilisation des friches enherbées . Aucune continuité écologique, habitat ou espèces remarquables n'a été noté dans le secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est localisé à 2 km, il concerne la Garonne. La zone urbanisée de la ville de Marmande sépare le projet de ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles concernées ne sont ni agricoles, ni forestières. Elles sont constituées de friches enherbées, de voies de cheminement piétons en graviers et d'un jardin privé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM Lot-et-Garonne, la RD933 est concernée par le risque de transport de matières dangereuses. La commune de Marmande est concernée par le risque de rupture des grands barrages de Grandval (Lozère) et Sarrans (Aveyron). Il n'y a pas d'autres risques industriels à signaler.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas localisée en zones inondables (non incluse dans le zonage du PPRi Garonne, des AZI du Bouilhats et de l'Avance et du TRI Tonneins-Marmande). Le PPRN Mouvements différentiels de terrain classe la commune entière en zone faiblement à moyennement exposée (B2). Le site d'étude n'est pas concerné par d'autres risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier, des engins de travaux publics et de transports de matériaux se déplaceront. En phase d'exploitation, la création du barreau routier permettra la répartition du trafic sur la RD933.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit lors du chantier et lors de l'exploitation. Le barreau de la RD933 allant du giratoire du Faget au passage à niveau n° 98 sur la ligne Bordeaux-Sète est considéré comme zone sensible du PPBE. Le présent projet permettra la réalisation du plan d'action du PPBE qui demande de dévier le barreau de la RD933 par le bouclage Est de la déviation de Marmande afin de réduire l'exposition au bruit dans la zone sensible.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantiers en phase travaux provoqueront des vibrations.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, il est prévu un éclairage public.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement engendrées par l'imperméabilisation de la voirie seront rejetées par infiltration dans les eaux souterraines et par trop-plein dans le réseau d'eaux pluviales de la commune.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en zone urbaine (Uc du PLU de Marmande). Le tronçon entre la rue du Dr Neau et la RD933 est dans un emplacement réservé (n°3) pour la voirie. Le croisement avec la rue de Bientôt Vue est concerné par l'emplacement réservé n°4 pour la création d'un giratoire. Une partie du site entre la rue des Isserts et la rue de Bientôt Vue est déjà utilisé pour la circulation douce. De manière générale, le projet est inscrit dans la politique d'aménagement de la ville. Il n'y aura donc pas d'atteintes à l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les recherches effectuées sur le site de la MRAe Nouvelle-Aquitaine et sur le site de la préfecture du Lot-et-Garonne, d'autres projets existants font états de :

- 8 projets autorisés au titre de la Loi sur l'Eau sur les communes de Marmande et Virazeil depuis 2017,
- 1 projet ayant fait l'objet de l'avis de l'autorité environnementale sur la commune de Marmande depuis 2017.

Aucun de ces projets n'est susceptible d'être cumulé avec le projet de part leur nature et/ou leur éloignement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux de ruissellement engendrées par l'augmentation de l'imperméabilisation des sols seront gérées par un système de noues enherbées d'infiltration qui dont les volumes de rétention permettront de compenser les volumes d'eaux excédentaires engendrés et de traiter sur place par filtration dans les sols superficiels et épuration par la végétation les pollutions chroniques engendrées par la voirie.

La voirie sera placée au centre du linéaire, séparée des habitations environnantes par la voie partagée et/ou les noues.

Des mesures spécifiques seront mises en place en phase chantier : gestion des déchets, sécurité, respects des normes de bruits et de rejets atmosphériques ...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'a pas été identifié d'éléments sensibles dans le milieu d'insertion du projet, excepté la proximité du tracé avec certaines maisons. Les incidences sur le milieu hydrologique superficiel et hydrogéologique seront analysées dans le dossier de déclaration Loi sur l'Eau. Il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

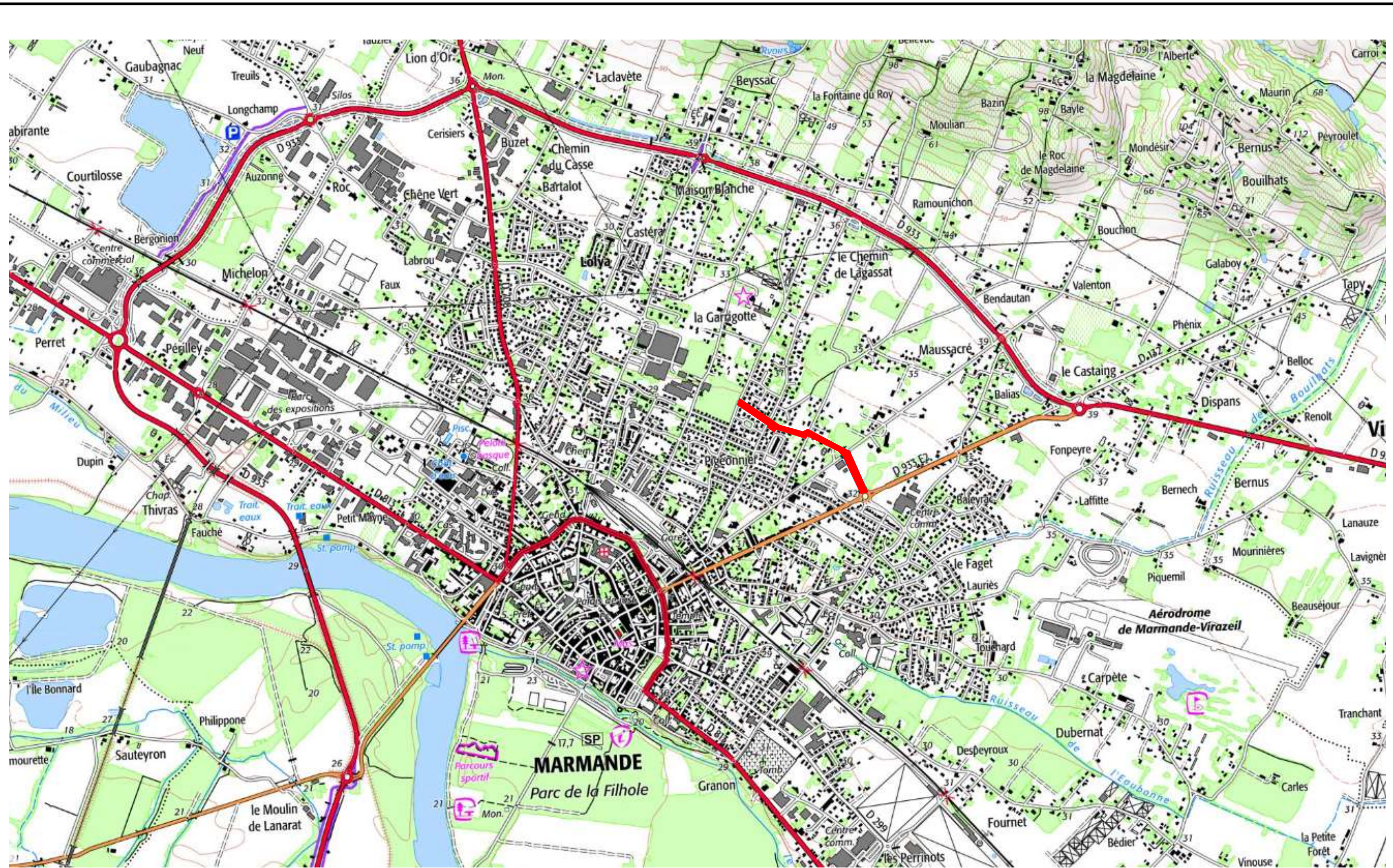


Fait à marmande

le, 08 décembre 2021

Signature






Annexe II

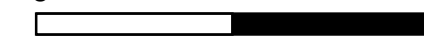
Plan de situation

LEGENDE

 Zone de projet



0



1 km

Date : 22/10/2021



Fond de plan : geoportail.gov.fr ;
cartes IGN classiques



Annexe III

Photographies p.1

LEGENDE

-  Zone de projet
-  Prises de vues



0 100 m

Date : 22/10/2021
 Fond de plan : geoportail.gouv.fr ;
 cartes IGN classiques



Annexe III

Photographies p.2

Photographies réalisées par Suez Consulting le 29 octobre 2021

La première partie du barreau s'insère dans de zone industrielle et commerciale ouverte (photos 1 à 3). Des écrans végétaux cachent le site depuis les axes routiers en arrivant de l'est.




Annexe III

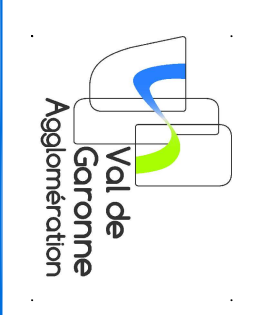
Photographies p.3

Photographies réalisées par Suez Consulting le 29 octobre 2021

La seconde partie du tronçon s'insère dans un lotissement (photos 4 à 8). Le site n'est visible que par les habitations donnant sur le futur barreau routier.



VOIRIE COMMUNAUTAIRE



Maitre d'ouvrage
 Maison du développement
 Place du marché
 47200 - Mairmande
 Tél: 05352414048

Maitre d'oeuvre
 Service Voirie
 1 Rue de l'Autonne
 47200 - Beaupuy
 Tél: 0535242518

PLAN PROJET
 N° dossier: 2017-136
 Echelle: 1/ 750

Aménagement Inter Quartier
 Avenue Pierre Buffin - Rue des Isserts
 Commune: Mairmande

DATE	ETAT DU PLAN	INDICE	OBSERVATIONS
25.10.2021	A.P.5		Solution 2


- Noeue d'infiltration et bassin de rétention
- Chaussée
- Voie Douce

Agence d'urbanisme MAIRMANDE, 10 rue de la République, 47200 Mairmande
 Tél: 05352414048



Annexe V
Plan des abords
Page 1

LEGENDE

 Zone de projet



0 40 m




Date : 22/10/2021
Fond de plan : Images 2021 CNES / Airbus



Annexe V

Plan des abords
Page 2

LEGENDE

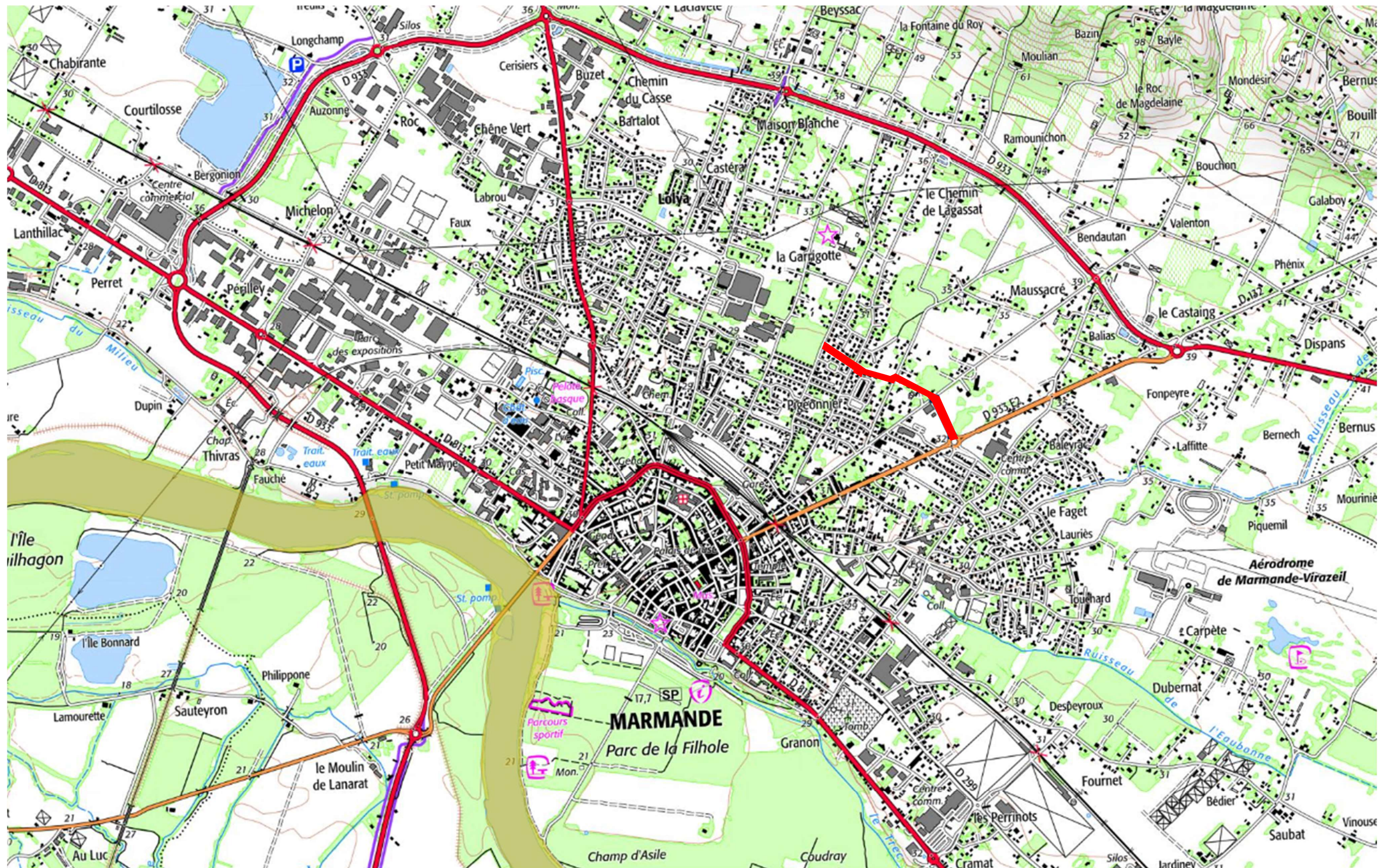
 Zone de projet



0 40 m

A horizontal scale bar with a black segment and a white segment, indicating a length of 40 meters.

Date : 22/10/2021
Fond de plan : Images 2021 CNES / Airbus



Annexe VI

Plan de localisation des zones
Natura 2000

LEGENDE



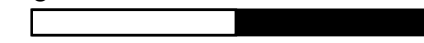
Zone de projet



Site Natura 2000
Directive Habitats



0



1 km

Date : 22/10/2021
Fond de plan : geoportail.gov.fr ;
cartes IGN classiques